

Procédure Lead Agency avec la France

Introduction

La procédure Lead Agency permet à des chercheuses et des chercheurs de Suisse et de France de déposer une requête conjointe auprès de l'une des deux organisations nationales d'encouragement de la recherche. La demande se conforme aux procédures habituelles du pays.

Seules des requêtes basées sur une question et un plan de recherche communs peuvent être soumises dans le cadre de la procédure Lead Agency. Le projet Lead Agency doit être conçu de telle manière que les projets partiels poursuivis dans les différents pays ne constituent pas des projets indépendants et ne puissent par conséquent pas être réalisés séparément. Les dispositions locales respectivement en vigueur s'appliquent au calcul des coûts.

La procédure Lead Agency ne constitue pas un instrument d'encouragement à part entière et les requêtes sont traitées au sein de l'encouragement de projets du FNS. Il n'y a donc pas de budget supplémentaire pour les projets Lead Agency, qui doivent respecter les mêmes modalités que celles qui s'appliquent à l'encouragement de projets. Il est ainsi uniquement possible aux requérant-e-s de soumettre une requête Lead Agency si celle-ci ne présente pas de chevauchement thématique avec d'autres requêtes soumises au FNS ou d'autres projets déjà en cours.

1. Conditions générales

1.1 Instruments d'encouragement

Les instruments d'encouragement suivants du FNS sont ouverts à la procédure Lead Agency:

- Encouragement de projets

Les instruments d'encouragement suivants de l'ANR sont ouverts à la procédure Lead Agency:

- Encouragement de projets individuels

1.2 Conditions générales

Les requérant-e-s désirant soumettre leur requête Lead Agency dans une autre langue que l'anglais (ce qui est uniquement possible pour certaines disciplines des sciences humaines et sociales) doivent préalablement consulter toutes les organisations impliquées.

La durée maximale du projet est de quatre ans dans les deux pays.

En raison de la coordination avec l'organisation partenaire, l'évaluation peut prendre davantage de temps que pour les requêtes classiques.

1.3 Taux de succès

Veillez prendre note que le taux de succès de l'ANR est d'environ 13%, soit nettement inférieur à celui du FNS.

2. Soumission

2.1 Soumission 2018

Le FNS et l'ANR ont convenu d'alterner annuellement le rôle de Lead Agency. En 2018, les requêtes Lead Agency avec la France pouvaient être uniquement déposées auprès du FNS. Une soumission cette année n'est plus possible. La prochaine date de soumission sera probablement en avril 2019.

2.2 Le FNS en tant que Lead Agency

La requête doit être déposée comme un tout et le plan de recherche doit comporter une description de l'ensemble du projet ainsi que des rôles spécifiques de toutes les parties du projet

La planification budgétaire doit être présentée séparément pour les différentes parties du projet Le budget de la partie suisse du projet doit être saisi sur *mySNF*. En ce qui concerne la partie française, un "[formulaire budgétaire](#)" additionnel doit être rempli.

Les partenaires français soumettent également la requête auprès de l'[ANR](#).

2.2.1 Soumission via *mySNF*

La procédure Lead Agency ne constitue pas un instrument d'encouragement à part entière et la soumission obéit aux mêmes modalités que l'encouragement de projets. **Lors de la création d'une nouvelle requête sur la plate-forme *mySNF*, l'instrument d'encouragement à sélectionner est l'encouragement de projets Div. I-III.** Les partenaires de projet français doivent être indiqués comme requérant-e-s supplémentaires. Le budget de la partie suisse du projet doit être saisi dans la rubrique "Besoins financiers". En ce qui concerne le budget français, le "[formulaire budgétaire](#)" doit être rempli et téléchargé dans la rubrique "Lead Agency et autres accords". Le [DMP](#) (plan de gestion des données) fait partie intégrante de la soumission de la requête et est à remplir directement sur *mySNF*. Celui-ci doit porter sur l'ensemble des données produites ou réutilisées au cours du projet.

2.2.2 Évaluation

Le comité d'évaluation concerné de la division responsable du contenu effectue l'évaluation du projet global. Les requêtes soumises dans le cadre de la procédure Lead Agency sont évaluées de la même manière que les requêtes classiques.

2.3 L'ANR en tant que Lead Agency

Si l'ANR fait office de Lead Agency, l'ensemble du projet est déposé auprès de cette organisation.

Les règlements du FNS s'appliquent à la partie des recherches effectuées en Suisse (éligibilité des requérant-e-s suisses, budget du projet partiel et chevauchement thématique avec d'autres projets du FNS). Le projet est évalué par l'ANR et ratifié par le FNS.

2.3.1 Soumission via mySNF

Pour des raisons administratives, la requête doit parallèlement être déposée auprès du FNS via la plate-forme mySNF.

La procédure Lead Agency ne constitue pas un instrument d'encouragement à part entière et la soumission obéit aux mêmes modalités que l'encouragement de projets. **Lors de la création d'une nouvelle requête sur la plate-forme mySNF, l'instrument d'encouragement à sélectionner est l'encouragement de projets Div. I-III.** Les partenaires de projet français doivent être indiqués comme requérant-e-s supplémentaires. Le budget de la partie suisse du projet doit être saisi dans la rubrique "Besoins financiers". En ce qui concerne le budget français, le ["formulaire budgétaire"](#) doit être rempli et téléchargé dans la rubrique "Lead Agency et autres accords". Il est nécessaire de soumettre le même plan de recherche que celui soumis à l'ANR. À l'inverse, il n'est pas nécessaire de soumettre les CV et listes des résultats de recherche des partenaires étrangers.

Enfin, dans la mesure où l'ANR n'exige pas de plan de gestion des données (DMP), un tel document doit obligatoirement être rempli sur mySNF, y compris lorsque l'ANR officie en tant que Lead Agency. Le DMP doit porter sur l'ensemble des données produites ou réutilisées au cours du projet.

3. Conditions de participation

Les modalités qui s'appliquent sont les mêmes que pour [l'encouragement de projets](#).

4. Contact

Division I
Paul Pignat
Div1@snf.ch
031 308 22 22

Division II
Cornelia Sommer
leadagency.div2@snf.ch
031 308 22 22

Division III
Barbara Schellenberg Div3@snf.ch
031 308 22 22

5. Documents et liens

Procédure Lead Agency avec la France

[Site Internet de l'ANR](#)

[Guide du déposant à l'appel à projets générique 2018](#)

[Formulaire budgétaire ANR-DFG-FNR-F.R.S FNRS-FWF-FWO](#)

Avril 2018